

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Octobre 1883.

BULLETIN

LA BATAILLE.

Les représentants du pays se réunissent après trois mois de vacances.

Selon la Constitution, c'est pour reprendre leurs travaux législatifs ;

Mais, en réalité, il ne s'agit pas de travailler : il s'agit de combattre.

Députés et sénateurs ne sont pas des collaborateurs ; ce sont des adversaires.

Sous un régime monarchique, ils se préoccuperaient des intérêts généraux, des réformes utiles, des améliorations possibles ;

Car, le pouvoir étant indiscutable, les rivalités n'existeraient pas.

Tandis que cette République, dans laquelle la France se débat péniblement depuis treize ans, n'a engendré que des coteries faibles ou audacieuses plus ou moins et toutes également dangereuses pour la paix nationale, parce que toutes également subordonnent le patriotisme à leurs ambitions.

La session qui s'ouvre n'est donc pas pour étudier les questions dont le pays réclame l'examen, mais pour la dispute du pouvoir.

Quelle coterie triomphera des autres ? L'important, c'est la crise ministérielle.

Les groupes qui sont en bas veulent renverser le groupe qui est en haut.

Et, quand la bataille aura été livrée, quand le cabinet Ferry sera par terre, le groupe Ferry se joindra aux groupes évincés pour conspirer contre le vainqueur.

Une succession de conspirations pour le renversement de la coterie dominante, telle est la vie républicaine.

Jamais d'arrêt, jamais de repos ; les batailles suivent les batailles.

Comme le disait un renégat du radicalisme devenu opportuniste — le citoyen Naquet — la République, c'est la Révolution chronique.

Avec ce régime, est-il donc étonnant que les affaires ne puissent pas reprendre et que notre budget se solde en déficit ?

Pauvre France, si amoureuse de stabilité, si travailleuse, si patiente, si courageuse ! Elle espère peut-être que la rentrée des Chambres va la soulager de ses inquiétudes récentes.

Députés et sénateurs s'en soucient comme de leur première affiche électorale, et ils vont se jeter les uns sur les autres comme des chiens qui se disputent un os.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

SENAT. — Au point de vue politique, les sénateurs attendent, ils veulent voir d'où viendra le vent qui va souffler à la Chambre. Aucun groupe ne s'est encore réuni ; seule la gauche républicaine a été convoquée après la séance pour étudier la situation, sous la présidence de M. Magnin.

L'impression générale est qu'il ne se produira aucune interpellation de nature à gêner le gouvernement.

La première affaire dont se soient occupés MM. les sénateurs, selon le mot jovial de l'un d'eux, est de passer à la questure pour toucher le montant de leurs appointements.

C'est à peu près la seule préoccupation que nous ayons à constater chez eux.

On ne sait encore par quoi l'on va commencer le travail des séances publiques. Dans les bureaux, on terminera tout d'abord la commission chargée d'examiner les conventions.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Après le tirage au sort des bureaux, le ministre de l'intérieur demande la mise en tête de l'ordre du jour de la loi municipale.

M. Nadaud rappelle que les projets relatifs aux sociétés de secours mutuels, à la caisse des retraites et aux accidents dont les

ouvriers peuvent être victimes dans leur travail ainsi que ceux qui concernent les logements insalubres, sont déposés depuis trois ans, et il réclame leur mise à l'ordre du jour.

M. Cunéo d'Ornano demande au gouvernement si le vote de la loi municipale sera sollicité du Sénat avant les élections. M. le président du conseil répond que le gouvernement fera ses efforts pour que la question soit résolue par le Sénat avant la fin de l'année.

La Chambre, consultée, place la loi municipale en tête de l'ordre du jour et la prochaine séance est fixée à demain jeudi.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

Le ministre des affaires étrangères a fait distribuer aux membres des deux Chambres un exposé des affaires du Tonkin au mois d'octobre 1883.

Ce n'est pas un Livre Jaune accompagné de documents ; c'est une relation historique des événements et des négociations depuis le 19 mai, date de la mort du commandant Rivière, jusqu'au 16 octobre.

Examinant la situation militaire actuelle, le ministre conclut qu'elle est satisfaisante dans son ensemble, et il ne doute pas que, par suite des renforts envoyés en septembre, l'œuvre de pacification ne soit achevée en peu de temps.

Au point de vue des négociations avec la Chine, le ministre chinois demanda officiellement, le 9 mai, des renseignements sur l'action de la France au Tonkin. Les pourparlers furent d'abord satisfaisants ; mais la funeste sortie du 19 mai, regardée comme un désastre pour les Français, produisit un revirement complet. Cet exposé se termine ainsi :

« Cette fois, aucune incertitude n'est possible : c'est bien l'abandon de nos traités et l'évacuation du Tonkin que la Chine nous demande, se réservant la faculté d'occuper elle-même tout le nord de l'Annam. A ce prix, peut-être serait-elle disposée à fermer

les yeux sur notre établissement dans les provinces du Sud.

» Les choses en sont là.

» Les indications contenues dans la première partie de cet exposé, établissent qu'au Tonkin, depuis cinq mois, notre corps expéditionnaire a été en mesure de faire face aux exigences de la situation. Les difficultés avec lesquelles il s'est trouvé aux prises, les résistances qu'il a rencontrées, ont été, il est vrai, plus sérieuses qu'on ne devait le supposer d'après les informations réunies au début. Mais avec les moyens d'action qui vont bientôt se trouver à sa disposition, nous ne doutons pas qu'il ne termine promptement l'œuvre qu'il a si vaillamment commencée.

» Quant aux négociations diplomatiques, vous pouvez maintenant juger de la direction qu'elles ont reçue.

» Dès le premier jour, nous avons fait nettement connaître que, s'il ne nous était pas possible de traiter avec la Chine des affaires de l'Annam, nous étions cependant disposés à entrer en négociations pour tout ce qui touche aux rapports de voisinage des deux pays, à étudier même un arrangement de frontière qui lui procurât toutes garanties. Nos dispositions n'ont pas changé.

» Il ne paraît pas qu'il en soit de même à la cour de Pékin, s'il faut en juger d'après les propositions successivement émises par ses représentants. Nous n'en restons pas moins disposés à poursuivre avec elle les pourparlers dans l'esprit le plus amical, espérant que les événements accomplis amèneront à un sentiment plus juste de la situation, surtout lorsqu'elle aura constaté que la politique modérée, mais résolue, du gouvernement de la République n'a cessé d'avoir l'approbation des Chambres, et, par conséquent, du pays.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres ont tenu hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy, une séance qui, ouverte à neuf heures, a pris fin vers onze heures. Après un échange

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Le vieillard se frottait les mains suivant sa coutume, et après avoir un instant suivi des yeux le couple gracieux que formaient Charles et sa fille, il alla rejoindre mistress Mac Dowel.

Au moment où Charles se disposait à prendre place au quadrille, Nancy lui dit :

— Merci, monsieur, mais je désire ne pas danser. Je voulais seulement avoir avec vous un instant d'entretien. Monsieur Lecomte....

La jeune fille s'arrêta en proie à une visible émotion. Il sembla même à Charles voir trembler une larme au bord de ses longs cils.

— Parlez, mademoiselle, dit-il.

— Monsieur Lecomte, reprit la jeune fille en se raffermissant de son mieux, ce que j'ai à vous confier est difficile à dire. Soyez assez indulgent pour me comprendre à demi-mot.

— Mademoiselle....

— Monsieur Lecomte, dit Nancy en appuyant sa main sur le bras du jeune homme et en levant vers lui ses grands yeux tout chargés de mélancolie,

qui traduisaient si bien sa pensée, monsieur Lecomte, il faut être bon pour mon père.

— Mademoiselle, croyez....

— Laissez-moi parler, je n'ai pas fini. Vous avez dû trouver mon père un peu léger. Vous qui n'êtes pas habitués à la bonhomie de nos mœurs américaines, vous avez dû penser — et peut-être ne suis-je pas loin de partager votre avis — que mon père n'a pas toujours parlé, depuis votre arrivée ici, avec la réserve qu'il aurait dû observer. Oubliez cela, monsieur Lecomte. Mon père... en ces derniers temps... depuis surtout... Permettez-moi de ne pas vous en dire davantage, et laissez-moi espérer que vous m'avez comprise.

Ce n'est sans doute pas ainsi que miss Nancy aurait dû parler, mais dans les occasions difficiles, sa loyauté la poussait ainsi droit devant elle, renversant les conventions sociales, non par dédain ni bravade, mais par un amour passionné de ce qui lui semblait la justice et la vérité.

Charles lui répondit — peut-être avec un peu plus de chaleur qu'il n'aurait dû le faire :

— Mademoiselle, croyez bien que le père de miss Nancy peut compter sur mon respect absolu.

La manière dont Charles faisait ainsi intervenir miss Nancy dans les protestations de son respect pour son père aurait peut-être dû éveiller certaines susceptibilités chez la jeune fille. Cependant, il n'en fut rien. Elle s'inclina légèrement et continua

de marcher en silence aux côtés de Charles, écoutant encore résonner en elle l'écho des paroles que le jeune homme venait de prononcer.

Ce silence avait de quoi embarrasser Charles, car on avait encore une longue galerie à traverser pour aller rejoindre M. Mac Dowel. Le jeune homme avait remarqué à la main de miss Nancy une magnifique opale bleuâtre qui, au jeu des lumières, présentait avec un éclat incomparable toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

— Vous avez là, mademoiselle, une admirable pierre, dit Charles.

— Oui, répondit Nancy, c'est un bijou de famille.

En ce moment, le jeune nègre Zambo, qui passait près d'eux, jeta sur Nancy un regard tout chargé de haine.

— Qu'a donc cet enfant ? demanda étourdiment Charles.

— Je ne sais, mais depuis la mort de sa mère il semble m'avoir prise en singulière antipathie. Je ne veux pas avoir l'air de m'en apercevoir : il faut beaucoup pardonner aux malheureux.

Charles, en s'apercevant qu'un voile de tristesse se répandait sur les beaux traits de la jeune fille, voulut détourner son attention.

— Revenons à cet anneau, dit-il. Il est depuis longtemps dans votre famille ?

— Depuis plusieurs siècles. C'est un de nos aïeux qui l'a apporté d'Angleterre en émigrant en

Amérique. C'est, dit-on, un bijou de grand prix. Emmanuel, le célèbre joaillier de New-Bond street, à Londres, dit qu'il n'a jamais eu dans les mains une opale aussi belle : aussi prétend-il que c'est la pierre d'Iris des anciens. Il est d'usage, dans notre famille, que cette bague soit portée par l'aînée des filles jusqu'au jour où elle l'échange contre un anneau de mariage.

— Alors, cette bague est un symbole ? dit Charles en souriant.

Il avait à peine achevé de prononcer ces mots qu'il se retourna vivement en se sentant frapper sur l'épaule.

— Monsieur Mac Dowel ! s'écria-t-il en reconnaissant le planteur.

— Moi-même, dit joyeusement le vieillard. Oh ! je vous y prends. Ma fille vient de vous raconter l'histoire de la bague d'opale. Ah ! ah ! mon gaillard, voudriez-vous donc la faire passer du doigt de Nancy au vôtre ?

— Monsieur....

— C'est bien, c'est bien ; je ne m'y oppose pas, c'est votre affaire à tous deux et vous regarde entièrement, monsieur Lecomte.

Le vieillard avait souligné ces derniers mots de façon à en changer la signification. C'était là une nouvelle imagination du digne planteur.

— Ce jeune homme, en cachant son nom, n'a pas pu se résoudre à cacher son titre, avait-il dit

d'observations sur la ligne de conduite à tenir vis-à-vis du Parlement, les ministres se sont entretenus de la situation financière et de la séance tenue la veille par la commission du budget.

M. Tirard a déclaré qu'il maintenait le système officieusement soumis à l'examen de la commission et qu'il déposerait sur le bureau de la Chambre le projet modificatif arrêté par le cabinet, se réservant de le défendre devant la commission et devant le Parlement. Le ministre des finances ne se considère donc pas comme atteint par la décision que la commission du budget a prise lundi sur la proposition de M. Rouvier. Le ministre de la guerre a soumis à l'approbation du Président de la République un décret qui réglemente le service des places. Le ministre de l'agriculture a soumis à la signature présidentielle plusieurs décrets réorganisant l'administration des forêts et concernant le reboisement des montagnes.

Chronique générale.

Nous avons annoncé, d'après une information de la France militaire, que la circulaire du général Thibaudin sur la gendarmerie était retirée.

Comme on le sait, cette circulaire prescrivait aux commandants de gendarmerie d'adresser, à la fin de chaque mois, un rapport politique au ministre de la guerre.

Les affirmations de la France militaire étaient si précises, que nous n'avons pas hésité à les tenir pour exactes.

En réalité, cette circulaire n'a pu être retirée par le général Campanon, ce document ayant été délibéré en conseil des ministres.

Le Temps nous apprend que le ministre de la guerre s'est borné à prescrire que, pour ce mois-ci, le rapport demandé ne serait pas fourni, en attendant que le conseil des ministres ait décidé, ce qui ne peut faire de doute, le retrait de la circulaire elle-même.

Il paraît que l'indemnité lâchement accordée à l'empoisonneur Shaw est bien de 60,000 francs. La Petite République française déclare, d'autre part, que les faits à la charge de ce personnage n'ont pas été prouvés, c'est-à-dire que ce n'est pas lui qui a versé à nos soldats le vin empoisonné mis en évidence dans son jardin.

Le comité qui s'est formé pour organiser une souscription en vue d'offrir une épée d'honneur à Thibaudin-Commagny, annonce qu'il a nommé le capitaine Maujan président d'honneur, et qu'il a fixé le taux de la souscription à 25 centimes.

Dans le Voltaire, M. Naquet expose un système nouveau dont voici le résumé :

« A nos yeux, ni la Chambre des députés,

ni le Sénat ne doivent être conservés. L'un et l'autre doivent être remplacés par une Assemblée nationale, élue au scrutin de liste, soumise au renouvellement par tiers, dont les membres auraient un mandat non inférieur à six années, et où l'on admettrait au besoin, si cette transaction était demandée, les élus de grands collèges régionaux, permettant aux minorités ainsi qu'à certains hommes supérieurs et à certains hommes spéciaux d'avoir accès dans la représentation nationale. »

LE TRIOMPHE DU PETIT U.

Petit U tu l'emportes !

Le Journal officiel a publié — après avoir pris le temps de la réflexion — les discours que M. Jules Ferry a prononcés, il y a dix jours, à Rouen et au Havre.

Un passage sur lequel la République française et le National ont dû tout de suite porter des yeux anxieux, c'est celui où M. le président du conseil affirme « la politique d'union républicaine ». L'Officiel emploie-t-il un grand U ou le petit u ? Est-ce l'Union républicaine, groupe que M. Jules Ferry prend pour guide, ou l'union des républicains qui forme l'objet de ses desirs ? Est-ce M. Rauc ou M. Hector Pessard que l'orthographe du Journal officiel appelle à la victoire ?

C'est M. Pessard qui triomphe. L'Officiel écrit « union » avec un petit u.

Le grand U est considéré comme trop encombrant dans les colonnes de l'Officiel.

Que vont dire les défenseurs de la lettre capitale vaincus par les partisans de la minuscule !

Jamais la misère n'a été plus grande à Paris. En voulez-vous une preuve ? dit la Patrie.

Le budget de l'Assistance publique, qui s'élève cette année à la somme totale de 40,717,000 fr., devra être porté l'année prochaine à 41,586,000 fr., soit une augmentation de 869,000 fr. sur celui de l'exercice courant. C'est ce qui résulte des propositions que M. Charles Quentin vient de présenter au Conseil municipal.

Ajoutons que le nombre des habitants de Paris, qui ont recours à l'assistance publique, sous une forme ou sous une autre, s'élève au total de 399,980, ou, pour mieux dire, à 400,000. Si les chiffres ont leur éloquence, celui-là doit parler bien haut.

NOUVELLES DU TONKIN. — Dans une édition spéciale, le Daily News publie la dépêche suivante de Hong Kong, 22 octobre :

« Les Européens résidant à Haï-Phong redoutent vivement de voir attaquer cette ville par une bande de 1,200 pirates, qui sont campés à une distance d'environ douze milles. Cette bande est commandée par deux officiers. La garnison française, quoique beaucoup réduite, suffira, on l'espère, à repousser toute attaque; l'arrivée des renforts est cependant anxieusement attendue. Le bruit court qu'une grande activité

une partie était composée de nègres, l'autre de mulâtres. L'un d'eux était un grand diable déhanché, nommé Bob, très-rieur, comme le sont presque tous ces grands enfants. Celui-là avait charmé sir Wilkie par sa bonne humeur.

Or, Bob, le protégé de sir Wilkie, longeait en ce moment la galerie en portant un plateau pour aller de bâbord à tribord, quand un jeune nègre d'une douzaine d'années, qui venait en sens opposé, heurta le plateau de Bob au moment où tous deux passaient derrière le fumeur. Sur le plateau que portait Bob était une boîte de poudre de riz dont tout le contenu se répandit sur la tête du petit nègre. Bob fut pris d'un fou-rire à la vue de son jeune congénère, de noir devenu blanc tout à coup.

Quelques grains de poudre étaient allés s'envoler sur le bel habit bleu de Harry.

— Fais donc attention, imbécile ! s'écria Harry en seconant son habit.

Bob, sans répondre, continua de rire à se lordre en montrant le petit nègre, qui, sous son masque blanc, faisait les plus drôles de grimaces du monde.

— Comment, faquin, dit Harry, tu te permets de rire quand je te fais une observation !

Le grand Bob essaya de se calmer, mais sans pouvoir y parvenir. Harry était furieux ; du stick qu'il tenait à la main il fouetta la figure du nègre.

— Ris, maintenant, lui dit-il.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

règnerait parmi les Chinois campés au nord d'Hanoi et qu'un mouvement offensif des Pavillons-Noirs serait attendu prochainement. »

On télégraphie de Londres, 23 octobre :

« Une dépêche de Hong-Kong, au Times, en date du 22, dit que les Chinois ont réoccupé Phu-Hoi, sur la route d'Hanoi à Sontay. »

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — A la nouvelle des graves événements au Madagascar, lord Granville a immédiatement télégraphié à lord Lyons. Un courrier royal est parti lundi soir pour Paris. On croit dans le corps diplomatique que le cabinet de Saint-James, voulant avant tout éviter de nouvelles querelles avec la France, insisterait pour que la République acceptât la médiation du Brésil pour régler la question du Madagascar, et que si cette proposition est rejetée par M. Ferry, lord Granville prendra les mesures les plus énergiques et les plus graves pour protéger les sujets anglais. On ne reculerait même pas devant un débarquement de troupes de la marine royale.

— Le prince et la princesse de Galles sont revenus de Danemark, où ils ont passé quelque temps à la cour, au milieu de la famille de la princesse. Les voyageurs royaux ont traversé de Flushing à Queensborough à bord du yacht royal Osborne, par une mer affreuse.

Dès le lendemain de son arrivée, S. A. R. le prince de Galles a accompagné son fils aîné, le prince Albert-Victor, à Cambridge, où il va prendre place parmi les étudiants de Trinity College.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 octobre.

Le marché est un peu meilleur aujourd'hui qu'hier. On monte sur les Rentes principalement, mais dans de légères proportions. Du reste, nous sommes seuls à monter, Londres et Berlin particulièrement sont très-faibles. Le 3 0/0 clôture à 78.17, l'amortissable à 79.87, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.37.

Pas de changements sur les établissements de crédit : 5,340 la Banque de France, 880 la Banque de Paris.

Le Foncier est ferme à 1,237.50 et 1,240. Les Foncières Nouvelles et les Communales 80 sont très-recherchées également.

Le Suez se présente avec une très-maigre recette de 40 mille francs. Il se relève cependant un peu de 2,217.50 à 2,240 et 2,242.50. Le Panama demeure sans affaires à 191.25.

L'Obligation Nouvelle non-libérée est offerte à 280, soit, avec cinq francs de perte, la libérée à 270 et 269, soit avec quinze et seize francs de perte.

Les valeurs Ottomanes reprennent un peu par suite d'achats des vendeurs à découvert : 702.50 la Banque Ottomane, 353 l'Unifiée.

Autrichiens et Lombards, faibles en Allemagne, cotent ici 660 et 315.

Chemins Français sans changement : le Lyon cote 1,370, le Midi 1,130, l'Orléans 1,270, le Nord 1,812.50.

On vend des Obligations de ces différentes lignes pour acheter des Obligations des Lignes Algériennes.

La plus avantageuse est l'Obligation 4 0/0 Ouest Algérien, que la Banque des Communes de France vend à ses guichets à 446 francs nets de tous frais. Intérêt et remboursement garantis par l'Etat. Revenu 4 17 0/0 net. Intérêt payable en janvier et juillet. Dans l'état actuel, ce placement nous semble particulièrement avantageux : intérêt assez élevé et sécurité absolue.

90.95 l'Italian 5 0/0 ; 57 1/2 l'Espagnole extérieure ; 9.85 le Turc 5 0/0.

Pour résumer la situation, il n'y a pas de changement, on monte aujourd'hui pour baisser de nouveau demain et ainsi de suite jusqu'à un avenir malheureusement assez lointain.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le jeune employé de commerce qui avait disparu lundi soir et a mis hier toute la journée la police en mouvement, est retrouvé. Il a fait une fugue à Nantes.

S'il vient à s'éclipser de nouveau, la famille n'aura donc pas besoin de recourir à l'autorité.

M. Boudent, professeur au collège de Saumur, a été reconnu apte à l'enseignement de la langue anglaise.

Académie de Rennes

FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

Examens de licence, du baccalauréat et du diplôme d'études.

1^o Licence. — I. — LICENCE ES-SCIENCES. — La session d'examens s'ouvrira à Rennes le lundi 19 novembre 1883. — Les inscriptions des candidats seront reçues au secrétariat de la Faculté du 3 au 5 novembre.

II. — LICENCE ES-LETTRES. — Une session d'examens s'ouvrira à Rennes le mercredi 14 novembre 1883. — Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté du 20 au 5 novembre.

2^o Baccalauréat. — SESSION EXTRAORDINAIRE. — Une session extraordinaire, exclusivement réservée aux volontaires d'un an, sera ouverte à Rennes, pour le baccalauréat es-sciences et es-lettres, le jeudi 25 octobre 1883. — Les inscriptions seront reçues du 10 au 20 octobre.

II. — SESSION ORDINAIRE. — Baccalauréat es-sciences. — Les examens commenceront le lundi 5 novembre 1883. — Les registres destinés à l'inscription des candidats seront ouverts au secrétariat de la Faculté du 15 au 27 octobre.

Baccalauréat es-lettres. — Les examens commenceront le lundi 5 novembre 1883. — Les registres d'inscription seront ouverts du 15 au 27 octobre.

3^o Diplômes d'études. — Les Facultés des sciences et des lettres procéderont, dans cette session, aux examens pour le brevet de capacité et le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Les candidats devront se faire inscrire aux mêmes époques que pour le baccalauréat.

Les pièces réglementaires exigées pour l'inscription sont : 1^o l'acte de naissance ; 2^o une demande d'admission analogue à celle dont le modèle se trouve dans le programme du baccalauréat.

On signale la réapparition de pseudo-vins qui nous arrivent aujourd'hui par Hendaye, au lieu de venir de Tarragone, de Passages ou de Bilbao. Le dédouanement de ces prétendus vins se fait à Hendaye ; ils viennent ensuite dans le Bordelais après avoir acquitté les droits des vins naturels, au grand détriment du commerce de Bordeaux.

ANGERS.

Lundi matin, vers neuf heures et demie, un bien pénible accident est arrivé à la gare Saint-Laud.

Un homme d'équipe, nommé Rameau, au service de la Compagnie depuis quelques mois seulement, traversait la voie, poussant une brouette devant lui, lorsque son pied s'engagea entre un rail et le contre-rail.

Un train de marchandises arrivait en ce moment ; Rameau, qui faisait tous ses efforts pour arracher sa chaussure, ne put y parvenir et les wagons ont broyé la jambe du malheureux au-dessous du genou.

Rameau, tout préoccupé de se tirer d'affaire, n'a sans doute pas songé à crier avant l'arrivée du train. Il paraît que personne ne s'est aperçu de son embarras avant le passage de la locomotive ; ce serait le chef de train ou le conducteur qui aurait été le premier témoin de l'accident.

M. le docteur Guichard, prévenu aussitôt, a donné les premiers soins au blessé et l'a fait conduire à l'hôpital. L'amputation sera nécessaire.

Rameau, natif de la Méritré, est âgé de 22 ans. (Journal de Maine-et-Loire.)

GRAND-THEÂTRE D'ANGERS.

Demain jeudi aura lieu la troisième représentation de Mireille, de Gounod. C'est à tort qu'il a été dit que M. G. Le Roy remplacerait M. Grandville dans cette représentation.

M. Grandville conserve son rôle de Vincent.

LA FLÈCHE.

Les électeurs de La Flèche sont convoqués au dimanche 28 octobre, pour élire des conseillers municipaux en remplacement de dix-huit démissionnaires.

MAYENNE.

Le 15 octobre, vers 4 heures 1/2 du soir, le jeune Albert Pierson, âgé de huit ans et demi, fils d'un capitaine du 130^e, était

monité sur le parapet de l'abreuvoir du château, quand tout à coup il perdit l'équilibre et tomba dans la Mayenne.

Le courant l'emportait rapidement, lorsque M. Nevet, sous-lieutenant porte-drapeau du 130^e, qui de sa fenêtre située quai de la République avait vu l'accident, sauta dans un bateau, se porta en toute hâte à son secours et fut assez heureux pour le rejoindre et le retirer de l'eau.

L'enfant avait déjà perdu connaissance, mais grâce à d'énergiques frictions que lui administra son sauveur, il ne tarda pas à revenir à lui.

Explosion à l'Hospice Général de Tours PLUSIEURS BLESSÉS.

Un affreux accident est arrivé lundi à l'Hospice général de Tours, dans les circonstances suivantes :

Depuis quelque temps, des travaux de réparation ont été entrepris à l'Hospice. On s'occupe notamment d'une nouvelle installation des bureaux de la direction.

Ces jours derniers, le directeur, M. Rébéré, étant entré dans son nouveau cabinet, remarqua que l'appareil à gaz, fixé au plafond, n'avait pas été placé au centre du bureau qu'il devait éclairer. Il en parla aux administrateurs, qui l'autorisèrent à faire déplacer l'appareil et à le mettre dans la situation qu'il désirait.

M. le directeur ayant sous la main un ouvrier chaudronnier, qui se trouvait alors à l'Hospice, le pria de se mettre à l'œuvre.

Lundi, vers deux heures après midi, celui-ci, aidé par deux de ses camarades, dévissa la lyre qui était adaptée au plafond et la fit déposer dans un coin de l'appartement. Examinant ensuite ce qu'il y avait à faire pour déplacer le tuyau de conduite du gaz et le réinstaller ensuite, il ne tarda pas à reconnaître que, n'ayant jamais exécuté un travail de ce genre, étranger d'ailleurs à sa profession, il ne pouvait le faire convenablement. Il abandonna l'appareil dans l'état où il l'avait mis et se retira avec ses camarades, après avoir fermé la porte du bureau.

Dans la soirée, M^{me} la supérieure, en allant visiter une des sœurs en ce moment malade et dont la chambre est située au-dessus des bureaux de la direction, sentit une forte odeur de gaz. Elle avertit aussitôt le directeur, et on s'occupa de rechercher la chambre où une fuite devait exister.

Plusieurs appartements furent visités sans rien découvrir, et enfin on arriva aux bureaux de la direction. Dans la crainte de quelque explosion, on avait eu soin de ne pas apporter de lumière.

En entrant dans le bureau, accompagné de la supérieure, M. Rébéré n'eut pas de peine à reconnaître que la fuite de gaz devait se trouver dans cet appartement. C'est à peine si on pouvait y respirer. Il s'empressa d'ouvrir une fenêtre et, regardant ensuite au plafond, il constata que l'ouvrier chaudronnier, après avoir enlevé la lyre à laquelle aboutissait le tuyau de conduite, avait oublié de fermer ce tuyau avec un tampon.

Il était alors huit heures. Le compteur ayant été ouvert à cinq heures, on peut se faire une idée de l'énorme quantité de gaz qui avait été poussée dans l'appartement et s'était répandue ensuite dans les appartements supérieurs, en traversant les planchers.

L'échelle double dont l'ouvrier chaudronnier s'était servi étant encore là, M. Rébéré y monta pour essayer de fermer le tuyau de conduite, en frappant dessus avec un marteau.

A la suite de cette opération, il pria la supérieure de lui faire apporter une chandelle, pour voir si la fuite était complètement arrêtée.

La supérieure fit remarquer qu'il pouvait y avoir encore quelque danger à apporter une lumière, bien qu'une partie du gaz se fût échappée par la fenêtre, et montra une grande hésitation. Cependant, sur les instances du directeur, qui affirmait qu'il n'y avait aucun péril, elle donna l'ordre à une des sœurs d'aller chercher une chandelle.

La sœur, chargée d'exécuter cet ordre, hésita et crut devoir faire quelques observations. Les autres sœurs, au nombre de six, qui se trouvaient là, manifestèrent également des craintes, dont malheureusement M. Rébéré ne tint aucun compte.

Prenant la lumière que l'on venait d'apporter, il l'approcha du plafond et du tuyau de conduite. Au contact de cette lumière, tout le gaz qui se trouvait accumulé dans le haut de la chambre prit feu en même temps que celui qui sortait du tuyau.

Alors eut lieu une très-forte explosion qui ébranla le bâtiment. Portes et fenêtres volèrent en éclats.

M. Rébéré, comme foudroyé, tomba du haut de l'échelle, tandis que la supérieure et les sœurs qui l'accompagnaient étaient renversées.

Au bruit de l'explosion, des secours arrivèrent. On constata que, parmi les sœurs, trois seulement avaient été assez grièvement atteintes par la flamme. De plus, l'une d'elles avait été blessée au front par un fragment de métal, projeté par la force de l'explosion. M^{me} la supérieure n'avait aucun mal.

Quant au malheureux directeur, il était dans un état épouvantable. Lorsqu'on le releva, il était sans mouvement. La figure avait été affreusement brûlée et mutilée. Une énorme tuméfaction s'était instantanément produite.

Transporté dans une chambre voisine, il reçut immédiatement des soins.

Au dire des médecins qui l'ont visité, on ne pourra être réellement fixé sur son état que dans un ou deux jours.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

NIORT.

Un malheureux officier du 44^e cuirassiers, M. le lieutenant J..., universellement estimé de ses camarades, avait disparu de Niort dimanche, dans un accès d'aliénation mentale. On l'a recherché de tous côtés, et on l'a trouvé à Saint-Maixent, d'où on l'a ramené hier matin.

C'est la seconde fois, dit-on, que M. J..., sous l'empire de troubles de cerveau, disparaît ainsi.

LES PLUS ANCIENS BILLETS DE BANQUE.

Les plus anciens billets de banque étaient ce que l'on a appelé l'argent volant des Chinois, dont la première émission a eu lieu en Chine, l'an 4697 avant Jésus-Christ. Dans l'origine, le Trésor émettait directement ces billets ; mais on en abandonna l'émission et la circulation à des banques organisées à cette fin et placées sous le contrôle du gouvernement.

Les anciens billets de banque chinois, dont un qui remonte à l'an 4399 avant Jésus-Christ, se trouve encore au musée asiatique de Saint-Petersbourg, présentaient une grande ressemblance avec les billets de banque de nos jours. On y voyait le nom de la banque, la date de l'émission, le numéro du billet, la signature de l'employé, l'indication de la valeur en chiffres, en lettres et en signes ; il y avait, en outre, l'énumération des peines édictées contre les faussaires.

SAISON D'HIVER 1883-84.

La maison de la BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'elle possède actuellement un assortiment considérable de vêtements en tous genres, nouveautés mi-saison et hiver.

Cette maison, comme sa vieille réputation le comporte, se recommande toujours par la qualité de ses draperies, l'élégance de sa coupe et la modicité de ses prix exceptionnels de bon marché.

Faits divers.

On lit dans le Journal de Rouen :

« Un sport d'un nouveau genre est en train de s'organiser dans notre ville ; depuis quelque temps, le dimanche, quelques amateurs se réunissent dans un petit champ qui se trouve à l'entrée du Boisguillaume. Il s'agit d'un concours au cerf-volant. Dimanche dernier, on a lancé trois cerfs-volants de proportions et de construction peu ordinaires. Ils étaient non pas en papier, mais en une toile légère et solide. La ficelle destinée à l'un d'eux n'avait pas moins de 2,500 mètres de longueur ; elle pesait 4 kilogr. L'enlèvement de ce magnifique cerf-volant s'est fait de la façon la plus rapide : c'était merveille de le voir filer vers les nuages en déroulant son énorme peloton de ficelle. Les trois cerfs-volants ont, du reste, été lancés avec la même facilité ; mais le succès n'a pas été le même pour tous. L'un d'eux n'avait que 4,500 mètres de ficelle ; et l'autre, à peine arrivé au bout de son

rouleau, a rompu son attache et est allé se précipiter vers le Mont-aux-Malades.

Il est impossible de se rendre compte de l'énorme force attractive d'une pareille machine si l'on n'a tenu soi-même la ficelle. Un des curieux, qui, dimanche, a voulu la tenir à la main sans le secours du bâton sur laquelle on l'enroule, a eu le doigt fortement coupé. Il faut près de deux heures à des mains exercées pour recueillir cette longue corde.

On ne peut s'empêcher de se demander, en présence d'un si joli exercice, si le cerf-volant n'aura pas un jour son application à quelque emploi utile. Mais dût-il n'être jamais qu'un objet d'amusement, qu'il serait encore possible d'en élargir considérablement l'usage. En Chine, où il fut inventé il y a plus de 2,500 ans, on sait lui donner les formes les plus différentes ; souvent on en fait des dieux à figures grandioses et bizarres dont on peuple le ciel et à qui l'on fait jouer dans les airs toutes sortes de scènes fantastiques. »

**

D'après les journaux allemands, la harpe de la reine Marie-Antoinette se trouverait aujourd'hui à Berlin. Fleury, le valet de chambre de la Reine, emporta, dit-on, l'instrument comme un précieux souvenir, lorsqu'il se réfugia en Allemagne. La misère le contraignit à le vendre, et la harpe royale passa ainsi en la possession d'une dame de Brunswick qui aimait passionnément la musique. Elle devint ensuite la propriété d'un employé supérieur qui la légua à sa fille. Celle-ci conserva religieusement cette intéressante relique jusqu'à sa vieillesse, et à sa mort, l'instrument passa aux mains de l'éditeur Gottschall, à Berlin, qui l'expose en ce moment à sa vitrine. Ce n'est pas seulement par les circonstances historiques qui s'y rattachent que cet instrument a de la valeur. C'est un spécimen rare de la fabrication des célèbres luthiers de Paris, Cousineau père et fils. Il est d'une élégance parfaite. La caisse est ornée d'incrustations en ivoire se détachant sur un fond uniforme de laque la plus fine.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

*La Chlorose et l'Anémie
sont heureusement combattues
par l'emploi régulier de
BRONNAN'S Tonic, si redouté
au sang appauvri la colora,
don qu'il a perdus par la
maladie.*

Dépôt à Saumur : M. D'uvy, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

LES VENDANGES DE SURESNES

DEUXIÈME PARTIE

L'AUBERGE DU « VEAU QUI TÊTE » (suite)

Ici le roi sera tué !... Tel était l'arrêt qui avait été prononcé par ce nouveau Ravallac, et le lacerisme même de cette sinistre sentence avait quelque chose d'épouvantable.

Gros-Guillaume était doué d'un tempérament apoplectique.

L'émotion qui le saisit à la suite de cette lecture fit affluer le sang à son visage avec tant de véhémence que Jacqueline et Petit-Pierre prirent peur et lui lancèrent en pleine figure une grande potée d'eau fraîche.

Le remède fut suivi d'un prompt effet, et l'hôtelier, soulagé instantanément, plia d'une main tremblante la feuille de papier, la serra avec soin dans la poche de sa veste, demanda sa houppe et son chapeau, et, en dépit de l'heure avancée, sortit précipitamment de sa maison, au grand ébahissement de ses serviteurs à qui il recommanda de bien veiller à ce que l'étranger ne se sauvât point.

Où allait Gros-Guillaume, et que voulait-il faire ?

Gros-Guillaume se dirigea d'un pas rapide vers l'autre bout du village.

Il faisait nuit noire, et dans tout le pays on n'apercevait qu'une seule fenêtre éclairée.

Ce fut vers cette lumière-là qu'il porta ses pas.

Il arriva devant une habitation moitié rustique, moitié citadine, dont l'apparence présentait un contraste avec les chaumières d'alentour.

Gros-Guillaume ayant soulevé le lourd marteau de la porte, au bout de peu d'instants apparut à travers la grille du jardin une honnête figure de vieille.

La vieille n'eut pas sitôt reconnu l'aubergiste qu'elle lui sourit honnêtement, comme à l'un des plus gros bonnets du pays. Mais elle ne put se retenir de lui demander, par plaisanterie, si l'horloge du « Veau qui tête » marquait le temps au rebours des autres.

Gros-Guillaume n'avait pas envie de rire.

Il répondit sur un ton cavernex qu'il avait besoin de parler à l'instant même à Monseigneur pour une affaire des plus urgentes.

La gouvernante fut frappée de cet air sérieux qu'elle ne lui avait jamais vu jusqu'à ce jour. Elle comprit que le pauvre homme était sous le coup d'un malheur, et elle n'hésita pas à le conduire tout de suite auprès de messire Jehan Leys d'Esturgeoon, déjà occupé aux préparatifs de sa toilette nocturne.

— Monseigneur le bailli, — s'écria Gros-Guillaume du plus loin qu'il aperçut le vieux gentilhomme, — monseigneur le bailli, je ne suis qu'un simple aubergiste, mais je crois que le bon Dieu a voulu se servir de moi pour sauver le royaume d'un grand malheur !

Et, succombant à son émotion, il tomba plutôt qu'il ne s'assit sur le siège que la vieille approcha de lui.

Messire d'Esturgeoon considéra Gros-Guillaume d'un air qui voulait dire : Est-il devenu fou ?

L'autre s'épongea le front et souffla un brin. Puis, tirant des profondeurs où il l'avait enfoui le document révélateur, il le tendit au magistrat.

Le bailli prit cette pièce des mains de Gros-Guillaume, laissa tomber ses regards sur les cinq mots que Gros-Guillaume lui montrait du doigt avec insistance, et après avoir lu cette ligne sans y attacher le moindre intérêt, il invita l'aubergiste à reprendre son sangfroid et à lui expliquer de quoi il s'agissait.

Gros-Guillaume fit appel à toute sa fermeté. Il dit tout ce qu'il avait à dire sur le compte de l'étranger. Il peignit en traits vifs la terreur que cet homme avait inspirée à tous par ses allures extraordinaires, le cynisme dont il avait fait preuve quelques instants auparavant, enfin la découverte providentielle de ce papier où apparaissait, tracé de la main même du monstre, le témoignage de ses

odieuses machinations.

Telle fut, en substance, la déposition de l'aubergiste.

A mesure qu'il avançait dans son récit, la physiologie de monseigneur d'Esturgeoon prit une expression plus austère.

Quand Gros-Guillaume eut cessé de parler, le bailli lui posa les questions suivantes :

- Quelle est la taille de cet homme ?
- Remarquablement haute, monseigneur.
- Quel âge paraît-il avoir ?
- Environ cinquante ans, monseigneur.
- De quelle couleur ses vêtements ?
- Vert foncé.
- Comme signe particulier, n'a-t-il pas toujours l'air de bayer aux corneilles ?
- Justement, monseigneur, et c'est la propre expression qui convient.
- Plus de doute ! s'écria le bailli en pâlisant, c'est lui, c'est bien lui !
- Et qui donc, monseigneur ?
- Lui ! vous dis-je.
- Mais de quel homme voulez-vous parler ?
- De celui-là même que monseigneur de la Reynie recherche en ce moment avec une activité toute particulière, et dont il m'a envoyé le signalement aujourd'hui même.

(A suivre.)

Justin BELLANGER.

SAMEDI 13 octobre, il a été perdu, à Saumur, un **titre de rente** au porteur de 48 fr., à 1/2 pour cent.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Il y aura récompense.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). *Sommaire du numéro du 20 Octobre 1883.* Les Lignes télégraphiques souterraines (La Rédaction). — Rapport présenté au syndicat de la Métropolitaine Electrique sur l'application des accumulateurs Faure-Sellon-Volckmar à l'éclairage électrique par incandescence et à la traction des tramcars (D. Monnier et B. Guitton). — Le système de tramway électrique de M. Holroyd Smith. — L'électricité dynamique (suite). — Une machine dynamo-électrique de cabinet. — Exposition internationale de Vienne. — Nécrologie. — Chronique. — Brevets d'invention relatifs à l'électricité. Le numéro, 50 centimes. — France: Un an, 20 fr., six mois, 10 fr.; Union

postale: 25 fr.; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 20 octobre 1883.

Chronique parisienne, par Alceste. *Chronique générale de la semaine*, par E. Faure. *Courrier théâtral*, par G. Levasnier. *Les Pommes de 93* (conte), 1 gravure, par Henri Bouehot. *Mes aventures à Zuni*. Traduit de l'anglais, par M^{lle} S. P.; 2 gravures, par Franck H. Cushing. *Micheline Avrial*, roman inédit (suite), par Paul Perret. *Autour du monde*: Amsterdam (suite et fin), 1 gravure, par Fernand Hue. *Le jour de ma mort* (nouvelle fantastique, suite), par le C^{te} René de Maricourt. *A propos du salon triennal* (suite et fin), par Alfred Pallier. *Les Abeilles* (1 gravure), par Henri Martin-Dairvaux. *Courrier mondain*, par Jenny Lensia. *Sphinxiana*, par Philinte. — *Bibliographie*, par Ferguson. — *Chronique agricole*, par Marcel de Montbrien. — *Bulletin financier*, par E. Briaux. Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 134. Zut! Zut! Zut! Les serpens. Pétaudière et gâchis. Respect au suffrage universel. Contribuables, payez. Quel désordre! Le nouveau préfet de la Seine. Les Mandarines. Ministres de la guerre. Non Alice (scène lyrique et de famille).

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

L'Almanach d'Arlequin pour 1884

vient de paraître. 100 dessins d'actualité. Contient les portraits et la biographie des Princes de la Maison de France. 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. Le cent, 15 francs. 500, 70 fr. 1,000, 110 fr. (Expédition franco à partir de 500 exemplaires jusqu'à la gare la plus proche.) Publication très-recommandée pour la vente et la propagande.

LA VÉRITÉ SUR LE MINISTÈRE THIBAUDIN, par VÉRITAS. — Détails inédits et nouveaux sur le ministre déchu, présentés sous une forme vive et concise, chez E. Dentu, libraire-éditeur, prix: 1 fr.

Signalez aux fumeurs de cigarettes une heureuse innovation, le **Papier Français** qui joint à une qualité incomparable tout l'attrait d'une nouveauté absolue. Conçu dans le style ancien, ce cahier possède un cachet moyen-âge du goût le plus parfait. Son enveloppe en parchemin, souple et résistante, protège le contenu jusqu'à sa dernière feuille. C'est certainement ce qui s'est fait de plus pratique et de plus joli jusqu'à ce jour. Succès assuré.

BOURSE DE PARIS

DU 23 OCTOBRE 1883.

Rente 3 0/0	78 25
Rente 3 0/0 amortissable	79 35
Rente 4 1/2	106 30
Rente 4 1/2 (nouveau)	108 40
Obligations du Trésor (anciennes)	505

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'État (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
3 heures	8 minutes	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	45	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	7 13	10 07	4 43	8 46	11 13				
8	56	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	7 23	10 20	4 51	8 54	11 21				
1	25	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
3	32														
7	15														
10	36														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.		
3 heures	26 minutes	6 05	7 55	8 56	3 50	7 58	2 49	7 58	2 49	9 33	5 50	12 10	6 40		
8	31	7 03	8 40	9 09	4 02	8 27	3 14	8 27	3 14	9 53	6 28	12 55	7 02		
9	37	7 14	8 51	9 18	4 16	8 37	3 24	8 37	3 24	10 47	6 55	1 28	7 50		
12	48	7 27	9 04	9 45	4 27	8 47	3 34	8 47	3 34	11 17	8 01	2 27	9 10		
4	44	7 46	9 16	9 55	4 36	8 57	3 44	8 57	3 44	11 52	8 38	3 13	10 19		
10	24	7 56	9 26	10 05	4 45	9 07	3 53	9 07	3 53	12 22	8 56	3 31	10 37		

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE:

- 1^o Une **Parcelle de Vigne**, nommée Champfleury, à la Mimerolle, commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, contenant 1 hectare 65 ares environ, avec grotte. *Vue magnifique sur la Loire et la Vallée.*
 - 2^o Une **Maison**, située au Vigneau, avec 28 ares 60 centiares de terre, même commune.
 - 3^o 48 ares de **Terre**, à côté de la maison.
 - 4^o Et 34 ares 40 centiares de **Terre** en luzerne, au même lieu.
- S'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEREAU, expert-géomètre au Pont-Fouchard. (689)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE:

- 1^o UN CLOS, situé canton de Grenelle, commune de Saumur, avec grotte, contenant 38 ares 27 centiares.
 - 2^o 24 ares 75 centiares de TERRE, au même lieu.
 - 3^o 9 ares 68 centiares de VIGNE, aux Marigrolles, même commune.
- Entrée en jouissance de suite. Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUS. (619)

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA MAISON DU MARCONNAY
Située à Parnay (Maine-et-Loire),

Comprenant: Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires. S'adresser à M^{me} BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BEAUFILS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE:

- 1^o Le **Moulin à eau** de la Grande-Fontaine, situé commune de Brézé.
 - 2^o Un **Moulin à vent** (nouveau système à tour), situé au lieu dit l'Auboe, même commune.
 - 3^o Et **divers immeubles**, situés même commune.
- Pour traiter, s'adresser audit M^e MÉHOUS ou à M. PERCHER, géomètre-expert à Saumur. (620)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 4 novembre 1883, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire,

DIVERS IMMEUBLES

Situés à St-Hilaire-St-Florent, Et appartenant à M. Jean COLLINET.

24 ares de terre, au Bois-de-la-Noue.
13 ares 50 centiares de vigne, au même lieu.
11 ares de vigne, au même lieu.
11 ares de terre, au Veau.
Une MAISON et 2 ares 75 de terre, à la Tour-de-Meuive.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 15, Comprenant neuf pièces avec jardin S'adresser à M. JOUSSEAUME, épicier, rue de Bordeaux.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (357)

ON DEMANDE
A la Distillerie V^o Angelo Bolognesi et C. Carichou

Un **homme** sachant lire et écrire pour la mise en bouteille, étiquetage, etc., etc., et un **jeune homme** de 15 à 16 ans pour le magasin et les courses. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

AVIS

Lesieur **Benjamin Coutard**, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de **caissière** et **comptable** dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de **cocher** ou de **valet de chambre**. S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un **Clerc** sachant faire les actes courants.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Environ: 94 barriques vides; 3 tonnes; 19 petits fûts.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Briasset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (671)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire).

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17. S'y adresser. (630)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ROY, rue de la Tonnelière, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.